

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la Convocation : 10/10/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et Le Seize Octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 19 heures et 00 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Nathalie BARDOU, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Pouvoirs : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

Absents : M. Didier JANSON, Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Serge CLERGEAU.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/41 : Modification sur l'extinction de l'éclairage public

M. le Maire rappelle la délibération en date du 24 septembre 2018 qui approuvait l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 h afin de réduire les factures liées à l'éclairage.

M. le Maire expose que, suite aux travaux de modification de l'éclairage public (passage en lampes LED – diodes électro-luminescentes au cours des années 2023 et 2024), le SDET conseille à la commune de laisser l'éclairage public toute la nuit, en diminuant l'intensité lumineuse sur certaines plages horaires. En effet, les opérations d'extinction et de rallumage usent les LED et raccourcissent la durée de vie de chaque éclairage. De plus, la consommation énergétique associée à l'éclairage LED est plus faible qu'avec les anciennes lampes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 abstention :

- MODIFIE les modalités d'extinction de l'éclairage public comme suit : l'éclairage public restera désormais allumé, avec une diminution d'intensité en milieu de nuit (00h-06h).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Serge CLERGEAU.

